



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, jeudi 23 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents**: M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, M. BALARAN Roland, M. VILLARET Bernard, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT Frédérique, M. RAYMOND Yves, M. BOULZE Bernard

**A donné procuration**: M. LECOMTE Olivier à M. MIRAMOND Bernard, Mme LAGARRIGUE Christel à Mme MASSAT Frédérique

**Absents excusés**: Mme PRADIER Antoinette, M. SEGUIGNES Yannick, Mme GERMA Candie

**Secrétaires de séance**: Mme MASSAT Frédérique et M. VILLARET Bernard

**PRÉALABLE**

M. le Maire évoque la fin de la mandature en estimant que l'équipe en place a bien travaillé et les remercie tous et toutes vivement pour le travail accompli.

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 décembre 2019. Aucune autre remarque n'est exprimée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**1) Délibération chemin de randonnées :**

M. Balaran rend compte de la dégradation de nombreux chemins par le passage des motos et des quads. Il a commandé une dizaine de panneaux signifiant qu'il est interdit aux engins motorisés de passer sur ces chemins. Cela permettra aux gendarmes de les sanctionner.

Approuvé à l'unanimité

**2) Engagement des dépenses 2020**

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des dépenses à la hauteur de 25 % du budget d'investissement 2019 en attente du budget 2020.

Approuvé à l'unanimité

### **3) Assainissement Agglomération Gaillac-Graulhet**

Rappel par M. le Maire :

En 2020, la Communauté d'Agglomération prendra la compétence eau potable et assainissement. Deux des trois syndicats actuellement implantés sur l'agglomération distribuent de l'eau sur des communautés voisines. L'Agglomération ne peut donc prendre directement cette gestion sur d'autres territoires. Ces trois syndicats sont regroupés en un syndicat unique avec deux usines de traitement neuves à Rivières et Rabastens. La ville de Gaillac souhaitant conserver un opérateur privé, l'Agglomération accepte son maintien et prend la compétence de gestion et de recettes, mais également la charge des entretiens et rénovations. Pour ce qui concerne l'assainissement sur notre commune, il reste des travaux à faire sur l'étanchéité des tampons et le curage du lagunage. La station d'assainissement de Salvagnac date de 20 ans et va bientôt être amortie. Ce sera le moment de réfléchir à un autre mode d'assainissement avec peut-être une zone de lagunage alimentée par des plantations spécialisées dans l'épuration aquatique la rendant plus facile à entretenir.

Le budget autonome d'assainissement de Salvagnac étant en équilibre, le conseil municipal a voté pour 2019 de conserver sur Salvagnac les mêmes tarifs que l'exercice précédent soit : 1.20 €/m<sup>3</sup> d'eau rejetée (correspondant à la facture d'eau potable) en plus d'une part fixe annuelle de 15€. Ce tarif est dans la moyenne basse des communes similaires de l'Agglo. Les tarifs seront ensuite lissés sur l'ensemble des communes sur une durée de 10 ans

### **4) Résultat enquête publique chemin des Barraux**

L'enquête est terminée et a rendu ses conclusions. La mairie reste propriétaire de la partie goudronnée de ce chemin. Le reste du détournement sera aménagé aux frais du demandeur sur une zone échangée avec un ancien chemin rural enserrée entre deux parcelles du voisin et n'ayant plus de raison d'être. Cet aménagement devra permettre le passage des engins agricoles. Le passage chez le notaire se fera dès que les travaux auront été réalisés. Tous les frais sont à la charge du futur propriétaire.

### **5) Financement Projets :**

Le dossier pour la rénovation du Centre Bourg ayant été accepté, il reste à le compléter par des demandes de subventions. Les 4 projets en première tranche, cheminements doux (du village à l'école, du village au stade, de l'école à la base des Sourigous), extension de la salle omnisport, parcours cyclo-cross et city-park, rénovation de la halle et changement des fenêtres de la mairie sont estimés à un coût de 280 023,50 euros avec un autofinancement de 22,24 % soit 62 264,66 euros. Cette somme devra figurer dans le prochain budget.

Les travaux démarreront en mars 2020.

Tous les devis ont été fournis par des artisans locaux. Pour les travaux dépassant 40 000 euros la mairie doit faire des appels d'offre.

Approuvé à l'unanimité

### **6) Tarifs concessions cimetière**

Actuellement, il n'existe plus de concessions à perpétuité mais sur 30 ans au tarif de 30 euros par m<sup>2</sup>. Le dépôt des corps en dépositaire est gratuit le premier mois puis est facturé 23 euros de 2<sup>o</sup> au 6<sup>o</sup> mois puis 50 euros du 7<sup>o</sup> mois à 1 an. Ces tarifs sont très bas en comparaison de ceux pratiqués sur les communes environnantes.

M. Le Maire propose de les réactualiser pour tenir compte des travaux de rénovation effectués ces dernières années et de l'entretien sans produits phytosanitaires :

Tarifs proposés :

\* concession : 100 euros le m<sup>2</sup> pour 30 ans (les concessions perpétuelles n'existent plus)

\*dépositaire (limité à un an) :

gratuit le premier mois

30 euros du 2<sup>o</sup> au 6<sup>o</sup> mois

60 euros du 7<sup>o</sup> au 12<sup>o</sup> mois

Mme Pradier évoque par courrier que le carré des indigents dans le cimetière de St Angel est complet. Proposition de faire procéder à une réduction de tombes et de transférer les corps de plus de 5 ans selon la législation en cours dans l'ossuaire du cimetière de Salvagnac afin de libérer des places.  
Approuvé à l'unanimité

### **7) Point sur le recensement par M. Yves Raymond**

Le recensement se passe bien dans l'ensemble et les agents sont bien accueillis.

626 logements sont recensés par les agents.

A noter un bon pourcentage de réponse par internet : 63 %

25 % de réponse sur dossier papier.

### **8) Point voirie 2020**

M. Balaran pense qu'il faudra faire des choix sur les chemins et les routes à refaire en fonction des priorités. Il faut le faire rapidement pour avoir des devis à déposer avant juin 2020 afin de bénéficier des tarifs 2019. Le passage de l'épaveuse a pris du retard en raison des intempéries.

### **9) Travaux ancien presbytère:**

Il était prévu un autofinancement de 51 000 euros. Les évaluations actuelles le remonteraient à 130 000 euros en fonction des subventions possibles. Mme Brunwasser et la commission travaux travaillent à la révision des prestations avec l'architecte pour réduire les coûts.

Les travaux vont démarrer par l'aménagement du sous-sol puis par la démolition du plancher et de l'escalier.

Le château est prêt : la chaudière a été remise en route, les travaux sur la sécurité du bâtiment ont été effectués. Une convention a été signée avec l'Agglo pour une utilisation début février 2020.

Approuvé à l'unanimité

### **10) Inauguration de la Déchetterie Trifyl :**

Ouverture prévue le 5 février 2020

Inauguration le 24 février 2020

Quatre demi-journées d'ouverture sont prévues : mercredi après-midi 14h/18h ; vendredi matin 9h/12h et après-midi 14h/18h ; samedi matin 9h/12h. Le lundi la déchetterie de Gaillac est ouverte.

Tous les terrains de la zone artisanale de Dourdoul sont occupés.

Le projet de station-service et de zone de covoiturage se fera sur le parking des Sourigous. Il mobilise 3 commissions à l'Agglo (Urbanisme, mobilité, ...) qui ont à priori rendu un avis favorable. A l'étude, la mise en place d'une borne de recharge électrique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Arrivée de la fibre : SFR a présenté la carte de déploiement de la fibre à toutes les maisons : elle se déploiera sur la commune de Salvagnac de juin 2020 à juin 2021. Elle utilisera le réseau filaire France Télécom, enterré dans le village et en aérien en dehors.

Deux conditions pour commencer l'installation :

\* adressage des maisons : notre commune l'a déjà anticipé

\* Élagage des lignes aériennes : cela va impliquer l'entretien des lignes pour les communes et pour les propriétaires des terrains où les lignes passent.

Chacun sera ensuite libre de choisir son opérateur.

A signaler : disparition probable du téléphone filaire dans l'avenir. Le téléphone ne fonctionnera plus que grâce à un abonnement internet avec location d'une box.

Pour plus d'information consulter le site internet : [tarnfibre.fr](http://tarnfibre.fr)

## TOUR DE TABLE

- M. Yves Raymond : Annonce la conférence du 21 février salle Caraven Cachin organisée par Art en pays salvagnacois et la Bibliothèque autour de l'auteur Bernard Jiménez qui a écrit un livre de voyage : L'expédition Lapérouse : Une aventure humaine et scientifique autour du monde.

L'association Art en pays salvagnacois fête ses 25 ans cet été et proposera une exposition « rétrospective » en mairie.

Les travaux sur la toile de Dèzes se poursuivent. Une souscription sera bientôt en ligne pour terminer le financement.

- M. B. Miramond : Les festivités de la Ste Barbe auront lieu le 24 janvier 2020 à la salle omnisport avec un regroupement de toutes les casernes de pompiers de l'ouest du tarn.

M. le Maire lève la séance à 22 h

